



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**

de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 92 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de membres représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18  
Pour :  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 08/04/2021  
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2021  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 13/04/2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le **15 AVR. 2021**

ID : 033-213301435-20210413-2021\_31-DE

**Délibération n° 2021 – 31**

Mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit avril deux mille vingt et un

**Présent(s) :** Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Johann PETIT - Nathalie TRIGANT - Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

**Absent(s) excusé(s) :**

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES  
D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022**

**Vu** l'ordonnance du 17 novembre 1944 relative à la constitution du Jury Criminel, modifiée par l'ordonnance n°58-1296 du 23 décembre 1958,

**Vu** les dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury criminel,

**Vu** les articles 259 et suivants du code de Procédure pénale,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 mars 2021 relatif à la formation de la liste du jury criminel pour 2022,

**Vu** le résultat du recensement général de la population en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Monsieur le Préfet de la Gironde a fixé le nombre de jurés et de citoyens assesseurs à inscrire sur la liste du Jury Criminel de la Gironde ou toute autre juridiction pénale, pour l'année 2022.

Il appartient à l'Assemblée communale de dresser la liste préparatoire, de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 jurés ou assesseurs.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (loi n°81-82 du 2 février 1981). Pour 2022, il conviendra donc d'écarter celles nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Il est précisé que la liste préparatoire en question doit parvenir au greffe de la Cour d'Assises avant le 18 juin 2021.

Il est souhaitable d'informer les personnes tirées au sort au niveau de la liste préparatoire que dans le cas où elles seraient appelées à siéger lors d'une session d'assises ou toute autre juridiction pénale, dont elles seraient indemnisées en conséquence.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le 15 AVR. 2021 SLO

ID : 033-213301435-20210413-2021\_31-DE

Le tirage au sort de 6 électeurs en vue d'établir l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2022 ayant été réalisé publiquement en Mairie de Cubzac les Ponts par le 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et le Directeur Général des Services via le logiciel Berger LEVRAULT, le 12 avril 2021.

Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury d'assises pour l'année 2022 comme suivant :

### Liste préparatoire des jurés titulaires pour la session de l'année 2022

Le 12/04/2021

COMMUNE DE CUBZAC LES PONTS

NUMEROS	NAISSANCE		IDENTITE Nom et Prénoms Épouse Alias	DOMICILIATION Numéro et Rue Complément d'adresse C.P. Ville	PROFESSION-OBSERVATION Profession Observation
	Date	Sexe			
1	15/09/1993 33 BORDEAUX	M	BEAUFORT Clément David	12 rue du basque 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
2	15/11/1959 33 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	F	FOUQUET Anne-Marie Ep. BIANCHIN	2 lieu dit Hourcade 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
3	10/10/1944 33 BORDEAUX	F	PERRAMENT Annie Yvonne Ep. FILATREAU	2 rue de la Barrière 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
4	15/11/1959 17 JONZAC	F	ARDOIN Françoise Ep. GROIZELEAU	9 rue de la Peyrière 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
5	03/10/1951 33 CUBZAC-LES-PONTS	M	SCHAUS Jean-Paul René	22 rue de Bernescut 33240 CUBZAC-LES-PONTS	
6	16/10/1964 64 SAINT-JEAN-DE-LUZ	M	TEILLAUD Philippe Jean Germain	16 impasse des Censiers 33240 CUBZAC-LES-PONTS	

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le Maire,

Alain TABONE